



Code de Conduite

Des membres des Commissions de O 18 , & 1

Adoptée lors de la 89e réunion du Conseil de O 18 , & 1 août 2016

/HV &RPPLVLRQV GH O 18 , & 1 VRQW O 18 , & 1 GHV WURLV SULQFL
FUppH SDU OHV VWDWXWV HW FRPSOqWHQW OHV DXWUHV SR

Les contribu-

WLRQV GHV &RPPLVLRQV SHUPHWWHQW j O 18 QLRQ G 1 DYRLU
amplifient et soutiennent le travail du Secrétariat et des Membres.

7RXW FH TXH UpDOLVH O 18 , & 1 HVW XQH FROVLRQ FROVLRQ FROVLRQ
GH O 18 , & 1 FRQIqUH XQ KDXW QLYHDX GH UHFRQQDLVVDQFH H
DFFHSWHQW GH FRQWULEXHU YRORQWDLUHPHQW DX[HIIRUW

Mission et sa Vision. Le présent Code de conduite est destiné à garantir que les membres
des Commissions de O 18 , & 1 réalisent leur travail et interagissent avec constance et de façon
éthique, professionnelle, impartiale, objective et tolérante.

Le Code réaffirme et complète le règlement de chaque Commission.



CODE DE CONDUITE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE @I=7B

On attend de chaque membre de Commission de O ¶ 8 , & X ¶ 10 Obue à la Vision et à la Mission de O ¶ 8 , & 1 et de la Commission dont il est membre. Être membre G ¶ X Commission sous-entend une relationf 454.78 661.3 Td (t) ¶ 8

end EMC end
SMI-5000/10000/15000/20000/25000/30000/35000/40000/45000/50000/55000/60000/65000/70000/75000/80000/85000/90000/95000/100000

CODE DE CONDUITE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE @I=7B

Prêcher d'Uf`YIY a d'Y dans le domaine XY`f\|je iY et transparence

Lors de O ¶ H [Hd Edn É autorité au sein G ¶ X Commission ou G ¶ X sous-groupe :

- o Agir de façon éthique, transparente et juste, en avisant dûment les membres concernés des principales décisions de la direction, et en évitant les faveurs ou préjugés personnels ou institutionnels.
- o Agir dans O ¶ L Q W ¶ ¶ 8 W concernant tout bien ou

CODE DE CONDUITE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE @: I:7B

Il incombe à chaque membre de Commission de lire, de comprendre et de se conformer au Code de conduite décrit ci-dessus. Toute action incohérente avec le présent Code de con-